

**Sujet :** [INTERNET] Enquête d'utilité publique PALMER  
**De :** "> Brigitte Fournié-Turquin (  
**Date :** 06/10/2018 17:54  
**Pour :** <ddt-env-pe-participation-public@aisne.gouv.fr>

Bonjour

Questions à propos de l'enquête d'utilité publique autodrome PALMER:

**La perte écologique nous est présentée ainsi :**

**Sur le site du projet :**

- Diminution de la surface d'habitats naturels sur le site du projet, ce qui induit une diminution de la capacité d'accueil du site (127,5 ha impactés dont 70,1 ha de prairies et pelouses, 43,5 ha de milieux arbustifs comprenant pelouses et prairies piquetées d'arbustes et 13,9 ha de fourrés arbustifs).
- Cette diminution de capacité d'accueil peut engendrer une diminution de la biodiversité sur le site
- Le dérangement induit par le projet de circuit peut provoquer du dérangement, lui-même pouvant induire une diminution de la capacité d'accueil et de la diversité spécifique du site du projet

Au détour des différents 9 documents des AUTORISATIONS ENVIRONNEMENTALES, des parcelles de cette situation sont présentées

En fait, **56,9 ha de prairies seront supprimées dans le périmètre du projet par imperméabilisation des sols.**

In SITU :

25,3 ha de béton déjà existants dans ce même périmètre seront détruits pour recréer des prairies de fauche et pelouse (5,1 ha et 0,4 ha),

33,35 ha de prairie seront restaurés par arrachage d'arbustes

Les merlons paysagers anti-bruits constituant 6,7 ha ou 9,3 ha selon les cartes ou commentaires

Hors périmètre :

**Sur les terrains de la fédération des chasseurs :**

- Création de prairies et milieux arbustifs au sein d'habitats rudéraux (augmentation de la capacité d'accueil et amélioration de la fonctionnalité écologique de ces zones), (25,2 ha de prairie et 4,7 ha de milieux arbustifs)

25,2 ha de friches rudérales (ronces etc) seront restaurés en prairie de fauche à 5,25 km du site

On nous dit que **59,5 ha de milieux arbustifs seront restaurés et réhabilités** dont 14 ha de fourrés :

- 43,1 ha in situ (0,4 ha de béton détruit, 36,8 ha réhabilités, 2,3 ha de fourrés replantés, 3,6 ha de merlons créés)
- 3,1 plus 3,2 plus 3,55 plus 3,45 ha soient 13,30 ha plantés sur la véloroute Laon Saint-Richaumont (d'après cartes)
- 2,7 ha sur le territoire de la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage et 2 ha en fourrés arbustifs sur cette Fondation, Fédération des chasseurs, soient 4,7 ha

**Sur les terrains de la véloroute :**

- Création d'habitats attrayant pour la faune et la flore au sein d'habitats rudéraux dégradés (augmentation de la capacité d'accueil, amélioration de la fonctionnalité écologique et de la diversité spécifique), (11,7 ha)

Bref, le compte varie selon les pages des différents rapports et cartes présentés.

Qu'en est-il réellement ? de façon synthétique en pelouse, prairies et milieux arbustifs, réellement créés.

Merci.

Brigitte Fournié-Turquin